PLAN DE STATIONNEMENT – 2018

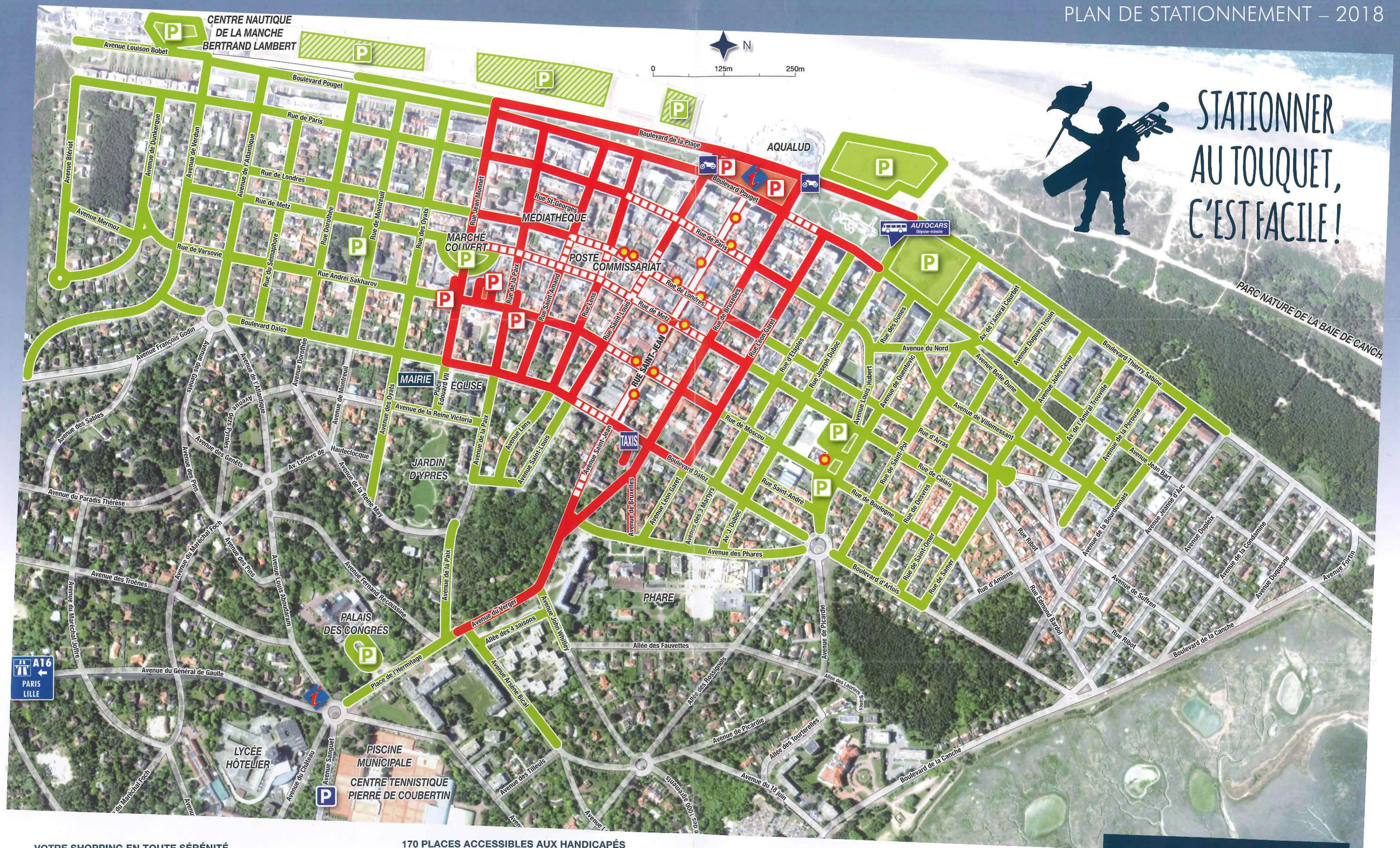

VOTRE SHOPPING EN TOUTE SÉRÉNITÉ

BORNES STATIO-MINUTES (vidéosurveillées) **gratuites mais limitées à une heure de stationnement.**

ARRÊTS-MINUTES (vidéosurveillés) **gratuits mais limités de 15 à 30 minutes.**

PARKINGS DE LA PLAGE
▶ stationnement gratuit les jours de marchés de 9h à 14h30

170 PLACES ACCESSIBLES AUX HANDICAPÉS
présentes dans toute la ville

PARKING GRATUIT (AVENUE SANGUET)

PARKINGS MOTOS **TAXIS**

AUTOCARS PARKING OBLIGATOIRE À L'AÉROPORT, DÉPOSE-MINUTE SUR LE FRONT DE MER

STATIONNEMENT PAYANT
par ticket horodateur de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h

ZONE	ROUGE	VERTE
PAYANT	Tous les jours de l'année	Tous les week-ends, jours fériés, 30 avril, 7, 9 et 11 mai, juillet-août et 2 novembre
À L'HEURE	2 € les 7 premières heures 8 € la huitième heure	1 € les 7 premières heures 10 € la huitième heure
TARIF SÉJOUR	———	17 € la première journée, **gratuit** le lendemain

PLUS DE 7500 PLACES DE STATIONNEMENT AU CŒUR DE VILLE

CIRCUIT DES NAVETTES

AVEC LA VIGNETTE... RESTEZ ZEN !

Tarif des vignettes annuelles :

▶ **Stationnement toutes zones** ..... **63€**

• vignette réservée aux contribuables de la commune : présentation de la dernière taxe habitation ou taxe foncière, carte grise.

• aux artisans ainsi qu'aux professionnels des services à domicile touquettois sur présentation de justificatifs : carte grise, extrait d'immatriculation DI de l'année, extrait Kbis, document officiel comportant le code APE de la société.

Pour tout autre renseignement, merci de nous contacter au : 03 21 06 72 72

▶ **Stationnement toutes zones** ..... **94€**

Vignette réservée aux artisans et aux professionnels des services à domicile non touquettois sur présentation de justificatifs (voir liste ci-dessus).

▶ **Stationnement zone verte** ..... **43€**

Vignette délivrée pour tous sur présentation de la carte grise.

▶ **Validité de la vignette :** 12 mois à partir de la date d'achat.

VENTE DES VIGNETTES ANNUELLES

Les vignettes sont en vente à :
Hôtel de ville – boulevard Daloz
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi
et de 9 h à 12 h le samedi
et sur internet :
www.lestouquettois.fr

À PROPOS DU STATIONNEMENT PAYANT

▶ **Vous êtes en zone rouge :**

• Stationnement payant tous les jours de l'année

• Tarif : **2€** l'heure, les 7 premières heures, **8€** la huitième heure, **22€** le forfait post-stationnement

▶ **Vous êtes en zone verte :**

• Stationnement payant les week-ends, jours fériés, 30 avril, 7, 9 et 11 mai, juillet-août et 2 novembre.

• Gratuit durant l'opération *« Si le Touquet m'était conté »*

• Tarif : **1€** l'heure, les 7 premières heures, **10€** la huitième heure, **17€** le forfait post-stationnement

• Tarif séjour en zone verte uniquement : **17€** la journée de stationnement, **GRATUIT** le lendemain

À noter : le stationnement sur les parkings entre l'Aqualud et le Centre Nautique de la Manche Bertrand Lambert est gratuit les jours de marché de 9h à 14h30.

▶ **Horaires du stationnement payant :**
de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h.

FORFAIT POST-STATIONNEMENT

▶ **NOUVEAU !**

• Depuis le 1er janvier 2018, le dépassement du temps de stationnement payant ne donne plus lieu à une amende pénale. Le contrevenant doit régler une redevance forfaitaire appelée Forfait Post Stationnement (FPS). Si vous êtes redevables de ce forfait, il en sera déduit le montant déjà réglé pour votre stationnement. Par exemple :
2 h de stationnement en zone rouge = 4€ > FPS = 18€ (22-4)
5 h de stationnement en zone verte = 5€ > FPS = 12€ (17-5)

150 EMPLACEMENTS GRATUITS LIMITÉS DANS LE TEMPS

▶ **Bornes statio-minutes et plots détectables**

• Stationnement gratuit et limité à une heure de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h, (2 heures pour les emplacements à l'aéroport et au parking réservé aux utilisateurs de la salle Bascoulergue).

• Stationnement gratuit de 12h30 à 14h30 et de 19h à 9h.

▶ **Arrêts-minutes :**

Stationnement gratuit et limité à 15 à 30 minutes, uniquement sur les dégagements prévus à cet effet pour les véhicules de tourisme :

• rue Saint-Jean de 10h30 à 19h du lundi au vendredi

• aux abords de la rue Saint-Jean et à Quentovic de 9h à 19h.

• Respectez bien le temps imparti !

• Attention : les vignettes de stationnement ne vous donnent pas le droit de stationner en illimité sur ces emplacements.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

▶ **Code de la route**

Stationnez uniquement sur les emplacements délimités au sol dans les zones payantes ou non-payantes, mais JAMAIS sur les trottoirs, les espaces gazonnés ou à contre-sens de la circulation, sous peine de verbalisation.

▶ **Civisme**

Si un horodateur est en panne, n'en déduisez pas que le stationnement est gratuit ! Dirigez-vous vers l'horodateur le plus proche. Signalez la panne à nos gardes urbains ou par téléphone au pôle de sécurité : 03 21 05 51 09.

▶ **Camping-cars**

Trois aires de service avec eau et électricité vous accueillent : centre nautique de la baie de Canche, parc équestre et caravaning Stoneham.

▶ **Autocars**

Parking obligatoire à l'aéroport. • Dépose minute sur le front de mer.

Crédits photo - couverture : Service communication de la Ville du Touquet-Paris-Plage. • Fond de carte : VISICARTE. • Conception et impression : BELE IMAGE COMMUNICATION Boulogne sur Mer – Tél. : 03 21 33 58 25. • Edition 01/2018.

Ne pas jeter sur la voie publique. • Document non contractuel. Les plans de nos services sont donnés à titre indicatif.
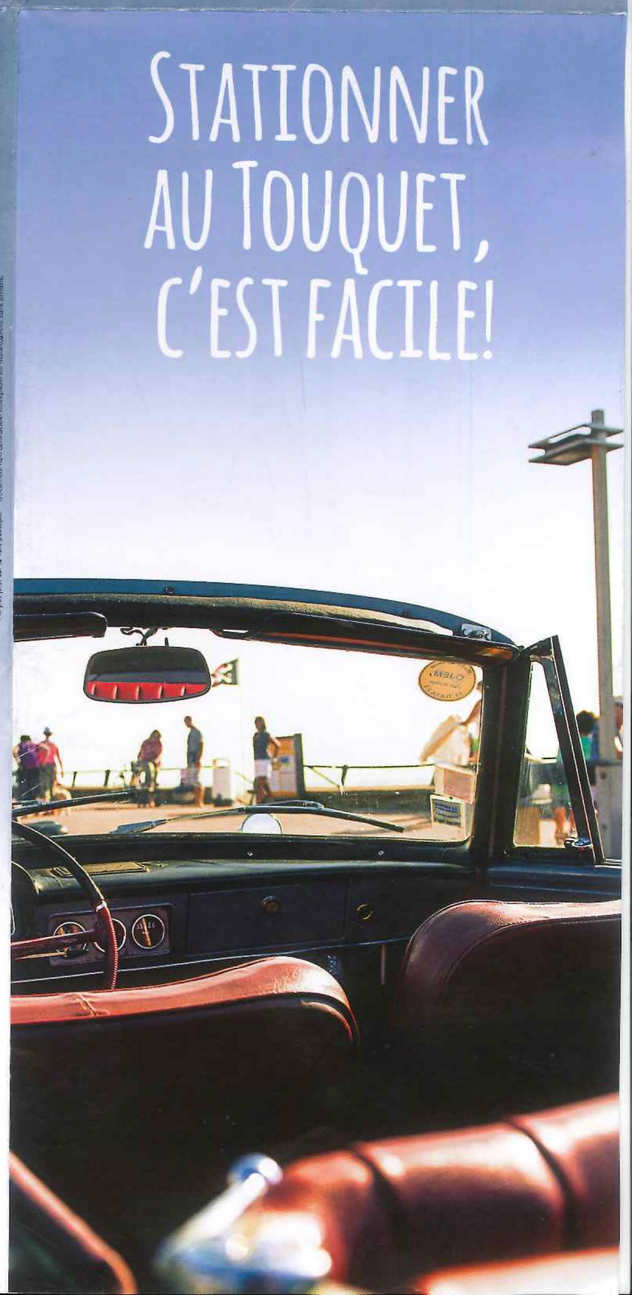
STATIONNER AU TOUQUET, C'EST FACILE!